DÉROGATION MINEURE
AVIS PUBLIC

À tous les propriétaires et locataires d'immeubles de la Municipalité de Saint-Bernard.

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la directrice générale de la Municipalité de Saint-Bernard que, conformément à la loi, la Municipalité de Saint-Bernard doit, après étude du comité consultatif d'urbanisme, permettre aux personnes intéressées de se faire entendre sur la demande de dérogation mineure suivante située au 3 route Blais, lot no. 3 598 876:

Demande de dérogation mineure afin d'autoriser la reconstruction d'une porcherie sur un lieu d'élevage porcin à 102,8 m d'une résidence, ce qui est inférieur à la norme réglementaire, qui prévoit que le projet devrait être localisé à 195 m d'une résidence, selon la méthode de calcul prescrite à l'Annexe 2 du Règlement de zonage no. 187-2008.



Une assemblée publique de consultation sur cette demande de dérogation mineure aura lieu le lundi 2 novembre 2026, à 20 h, à la salle du conseil au Pavillon des Loisirs, 1512 rue Saint-Georges.

Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire expliquera le contenu de cette demande et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Donné à Saint-Bernard, ce 14 octobre 2026

(Signé)_____
Marie-Eve Parent
Directrice générale et greffière-trésorière